

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Desbiens tenue le lundi 6 juillet 2020, à 18h30, à huis clos avec distanciation (COVID 19) à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur le maire Claude Delisle.

Sont présents: Messieurs les conseillers

Michel Allard
Gaétan Boudreault
Joan Desbiens
Gilbert Doucet
Marc Fortin

Sont absents : Monsieur le maire

Nicolas Martel

Également présente : Madame Marie-Bénédicté, directrice générale

Ouverture de la séance

Monsieur le Pro-Maire Claude Delisle constate le quorum et déclare la séance ouverte.

060-07-20

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le pro-maire fait la lecture de l'ordre du jour comme suit:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal du 1^{er} juin 2020;
- 4) Lecture de la correspondance;
- 5) Demandes de subvention/commandite;
- 6) Modification du règlement de zonage 292-05 article 5.5.1.1 (bâtiment accessoire)
- 7) Installation de deux caméras au skate parc;
- 8) Acceptation de la soumission d'Akifer pour étude de vulnérabilité;
- 9) Subvention pour le travail de milieu;
- 10) Dépôt d'une entente avec Portes et Fenêtres Fusion
- 11) Varia;
- 12) Rapport des comités;
- 13) Acceptation des comptes du mois ;
- 14) Période de questions ;
- 15) Clôture de la séance.

Il est proposé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'ordre du jour tel que lu et modifié.

061-07-20

Approbation du procès-verbal du 1er juin

CONSIDÉRANT QUE des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par la Loi sur les cités et villes:

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité:

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2020.

Correspondance

Aucune correspondance

062-07-20

Demandes de subvention/commandite

Aucune demande de subvention/commandite.

063-07-20

Modification du règlement de zonage 292-05 article 5.5.1.1 (bâtiment accessoire)

CONSIDÉRANT que la Ville de Desbiens a un règlement de zonage en vigueur portant le numéro 292-05 incluant les plans illustrant les diverses zones;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a, après étude, recommandé au conseil municipal de procéder à l'adoption de divers amendements permettant notamment de faciliter la compréhension et l'application dudit règlement de zonage;

- **Bâtiments accessoires (305-06) 5.5.1.1** Superficie de l'emplacement occupée par les bâtiments accessoires (305-06) La superficie totale au sol occupée par les bâtiments accessoires ne doit pas être supérieure à treize pour cent (13%) de la superficie de l'emplacement. Toutefois elle doit se limiter à cent mètres carrés (100m2) ou moins dans le cas d'emplacement de mille cinq cents mètres carrés (1500 m2) ou moins. Cette superficie des bâtiments accessoires peut être augmentée de 10m2 par 100m2 de superficie de l'emplacement en sus de 1500 m2. Toutefois, la superficie des usages accessoires ne peut dépasser dans ce dernier cas 150m2. Nonobstant ce qui précède, aucun bâtiment accessoire ou annexe n'est autorisé dans une cour arrière, lorsque les dimensions de celle-ci ne sont pas conformes aux dispositions du présent règlement, si les espaces résiduels ne sont pas au moins équivalents à l'aire occupée par un tel bâtiment accessoire

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

De modifier le règlement de zonage 292-05 article 5.5.1.1, soit d'enlever le 100m2 et garder seulement le 13 % pour la construction de bâtiments accessoires.

064-07-20

Installation de deux caméras au skate parc

CONSIDÉRANT QUE des problèmes de sécurité et de surveillance ont été soulevés dans les derniers mois avec la proximité du stationnement du restaurant et de la maison des jeunes près du skate parc.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bris ont été faits à nos installations.

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité :

De faire l'installation de deux caméras près du skate parc dans le stationnement derrière l'Hôtel de Ville.

065-07-20

Acceptation de la soumission d'Akifer pour étude de vulnérabilité

CONSIDÉRANT QUE les eaux souterraines de la ville sont de catégorie 1, en vertu du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, la ville se doit de transmettre au ministre un rapport signer par professionnel avec tous les renseignements prévus à l'article 68. Ce rapport doit être envoyé au plus tard en avril 2021.

CONSIDÉRANT QU'UNE proposition de travail nous a été envoyé par Akifer.

CONSIDÉRANT QUE la proposition a été accepté, une soumission (entre 3000\$ et 4000\$) nous sera envoyée.

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission d'Akifer.

066-07-20

Subvention pour le travail de milieu

CONSIDÉRANT QUE l'argent de la sécurité publique était prévu pour un projet non réalisé, la municipalité a décidé de remettre l'argent à la Maison des jeunes pour le travail de milieu dont les travailleuses sont Mégan Gagné, Alexia Lebrasseur et Juliette Desbiens.

CONSIDÉRANT QUE le travail de milieu contribue grandement à abaisser le taux de criminalité dans la municipalité.

Il est proposé par monsieur Gaétan Boudreault, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité qu'un montant de 20 000\$ soit attribué au travail de milieu.

067-07-20

Dépôt d'une entente avec Portes et Fenêtres Fusion

CONSIDÉRANT QUE l'usine sera à vendre pour taxes impayées, une proposition a été faite à Portes et Fenêtres Fusion de se présenter à la réunion car l'usine ne sera ni achetée, ni rénoverée par la ville.

CONSIDÉRANT QUE le terrain devant l'usine devra être entretenu et que des drapeaux devront être installés sur le mats existants d'ici trois mois.

CONSIDÉRANT QUE des abrasifs doivent être étendus pendant la période hivernale dans la (pente), soit l'accès à l'entrepôt et à l'usine de fabrication

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité;

Que l'entente soit présentée à la rencontre prévue le 24 août 2020 avec les dirigeants de Portes et Fenêtres Fusion.

068-07-20

Varia

Installation de deux affiches dans chacune des entrées de la ville suite à l'obtention du record Guinness pour la plus grosse tourtière au monde.

069-07-20

Rapport des comités

La régie des incendies propose de faire une présentation sur l'optimisation qui se fera seulement à l'arrivée du nouveau directeur des incendies d'Alma à l'automne 2020

070-07-20

Acceptation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Michel Allard, et résolu à l'unanimité;
D'approuver la liste des déboursés du 1^{er} juin 2020 au 30 juin 2020, totalisant un montant de 76 306.95 \$ réparti comme suit :

Chèques faits au cours du mois : 38 154.33 \$
Factures à payer : 38 152.62 \$

Période de question

Aucune question n'est adressé à monsieur le pro-maire (séance à huis clos; COVID 19).

Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Gaétan Boudreault, le Pro-maire Claude Delisle déclare la clôture de la séance à 18h43.

Claude Delisle
Pro-maire

Marie-Bénédicte Tremblay
Directrice générale

